



**LIVRET D'ACCUEIL
ET DES ETUDES
2023-2024**



LICENCE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

1	L'IAE DE SAINT-ETIENNE	7
1.1	Présentation	7
1.2	L'offre de formation de l'IAE	9
1.3	La vie étudiante à l'IAE	10
1.3.1	Le BDE IAE SAINT-ETIENNE	10
1.3.2	La Junior Conseil	10
1.3.2	La vie associative à l'UJM	10
1.4	La recherche à l'IAE	11
1.4.1	Le laboratoire	11
1.4.2	L'AEU Recherche en management	11
1.4.3	ARIAE (Attractivité Recherche IAE)	11
2	EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ ET POINTS SPÉCIFIQUES S'APPLIQUANT À L'IAE	12
2.1	Inscriptions administratives et pédagogiques	12
2.2	Assiduité obligatoire pour toute activité pédagogique	12
2.3	Cas des formations en alternance	14
2.4	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)	14
2.4.1	Convocation	14
2.4.2	L'accès aux salles d'examen	14
2.4.3	Absences aux épreuves de contrôle des connaissances et compétences	15
2.4.4	Validation des crédits	16
2.4.5	Rattrapage	17
2.4.6	Redoublement :	17
2.5	Expérience en milieu professionnel	17
2.5.1	Stage	17
2.5.2	Alternance	18
2.6	Comportements inappropriés	18
2.7	Fraudes aux évaluations	18
2.8	Plagiat	19

3	INSERTION PROFESSIONNELLE	20
3.1	À l'université.....	20
3.2	À l'IAE.....	20
3.3	L'entrepreneuriat.....	21
4	RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT	22
5	CESURE.....	22
6	ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.....	23
7	MOBILITE INTERNATIONALE	23
7.1	Bourses de mobilité sortante.....	24
7.2	Bourses de mobilité entrante	24
8	BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	25
9	ACTIONS SOCIALES	26
9.1	Le Service de Médecine Préventive Universitaire.....	26
9.2	Le service de prévention universitaire	27
9.3	L'UJM lutte contre la précarité menstruelle.....	27
10	ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL	28
10.1	MY UJM.....	28
10.2	L'appli UJM, une application mobile pour les étudiants de l'UJM	29
10.3	La plate-forme pédagogique MOODLE	29
11	NOUS SITUER.....	30
12	SUGGESTION / RECLAMATION	31

13	DISPOSITIF SPECIFIQUE A LA LICENCE GESTION	31
13.1	Présentation de la licence gestion	31
13.2	Vos interlocuteurs pour la licence gestion	34
13.3	Chiffres clés	35
13.4	Débouchés	35
13.5	Conseil de perfectionnement	35
13.6	Maquette pédagogique	36
13.6.1	Licence 1 ^{ère} année.....	36
13.6.2	Licence 2 ^{ème} année.....	39
13.6.3	Licence 3 ^{ème} année – Comptabilité Contrôle Audit Finance (CCAF).....	42
13.6.4	Licence 3 ^{ème} année – Management et Gestion des Organisations (MGO)	45
13.6.5	Licence 3 ^{ème} année – Stratégie, Innovation, Marketing, Digital (SIMD).....	48
13.6.6	Licence 3 ^{ème} année – Management and International Business (MIB)	51
13.7	Listes des intervenants	52
13.8	Calendriers	53
13.8.1	Licence 1 ^{ère} année.....	53
13.8.2	Licence 2 ^{ème} année.....	54
13.8.3	Licence 3 ^{ème} année – CCAF – SIMD – MGO.....	55
13.8.4	Licence 3 ^{ème} année – MIB.....	56

EDITO

L'IAE : « Les atouts d'une école, les valeurs de l'Université »

Bienvenue à l'Institut d'Administration des Entreprises de Saint Etienne !

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui au sein de l'École de Management de l'Université Jean Monnet de Saint Etienne. **Rejoindre** l'IAE Saint Etienne et le **réseau IAE France**, c'est intégrer une école de haut niveau, responsable et solidaire, favorisant l'accès de tous les publics aux études de gestion et management.

Comptabilité Design Entrepreneuriat
Santé Innovation Finance Communication Banque
International Audit Management Conseil Digital Marketing
Projet Contrôle Commerce

Notre mission est de former les managers et entrepreneurs de demain en leur inculquant de solides connaissances académiques et compétences opérationnelles afin qu'ils puissent appréhender les enjeux et la complexité du monde professionnel actuel et futur.

Comptant 1 300 étudiants, l'IAE propose une offre de formation riche et diverse en Licence, Master et Doctorat. Les programmes de formation sont construits en étroite collaboration avec nos entreprises partenaires et les acteurs du monde socio-économique ; ils sont également nourris par les activités de recherche menées par les enseignants-chercheurs en gestion.

L'IAE Saint-Étienne propose un cadre universitaire exigeant et valorisant le mérite, tout en s'engageant pleinement pour la réussite personnelle et professionnelle de tous ses étudiants. Ainsi, l'équipe pédagogique et administrative, soucieuse de votre réussite, sera présente pour vous encadrer et vous soutenir tout au long de votre cursus.

Nous vous souhaitons à présent une bonne rentrée et une excellente année universitaire !

Cécile ROMEYER, directrice de l'IAE

1 L'IAE DE SAINT-ETIENNE

1.1 Présentation

Les atouts d'une École, les valeurs de l'Université

L'Institut d'Administration des Entreprises de Saint-Étienne est l'École de Management de l'Université Jean Monnet.

L'équipe pédagogique, forte de 45 enseignants permanents dont 22 enseignants-chercheurs rattachés au laboratoire de recherche en gestion et management, Coactis, est complétée par 150 intervenants professionnels qui apportent leur expérience et leur vision du terrain.

Des formations tournées vers l'emploi

Lors des 2 premières années de tronc commun de la licence de Gestion, les étudiants acquièrent de solides connaissances et compétences en gestion et management, qui leur permettent d'avoir une vision transversale du fonctionnement des entreprises et de leurs processus organisationnels. Ils suivent également des enseignements d'initiation aux différentes disciplines des sciences de gestion et de management : stratégie, marketing, ressources humaines, finance, comptabilité, système d'information. Enfin, ils acquièrent des techniques et découvrent des outils de pilotage et de gestion de projet.

En 3ème année, les étudiants vont progressivement se spécialiser dans l'un des 4 parcours proposés : Stratégie, Innovation et Marketing et Digital (SIMD) ; Comptabilité, Contrôle, Audit, Finance (CCAF) ; Management and International Business (MIB) intégralement dispensé en anglais ; Management et Gestion des Organisations (MGO).

Dans le prolongement de ce cursus de licence, une offre diversifiée de 14 masters professionnalisants (dont 9 en alternance) vient parachever notre carte de formation.

Le haut niveau de nos enseignements, couplé à l'étroitesse de nos liens avec les milieux socio-économiques, permettent à notre École d'offrir un excellent taux d'insertion professionnelle à nos masters. En effet, 99% de nos diplômés en masters ont trouvé un emploi à 30 mois*.

** Enquête à 30 mois de la Direction du Pilotage, Audit Interne et Qualité de l'UJM, promotion 2019.*

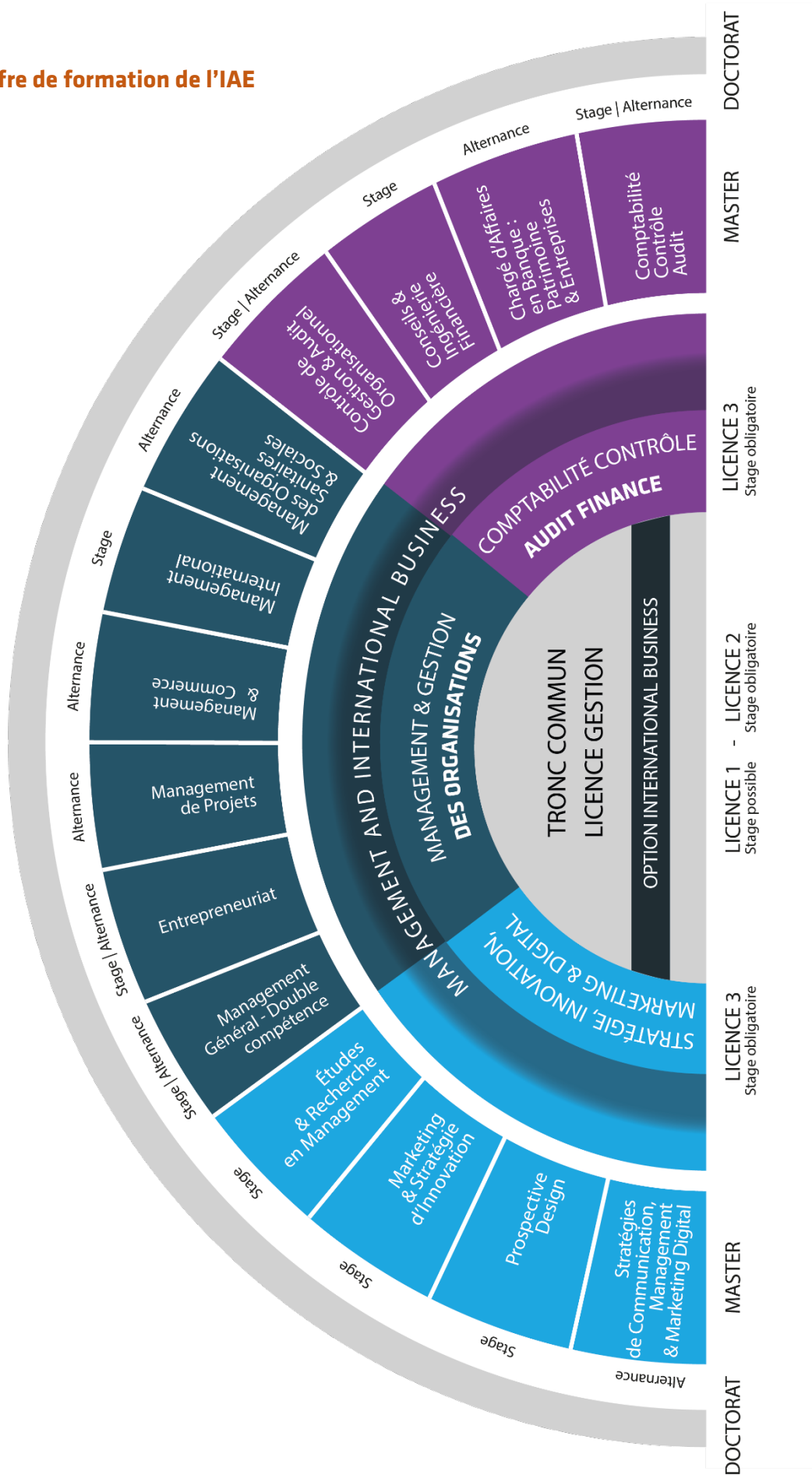
Un accompagnement vers la réussite

Les étudiants qui nous rejoignent dès la 1^{ère} année de Licence bénéficient d'une pédagogie en petits groupes mêlant enseignements fondamentaux et travaux d'application, et sont évalués en contrôle continu. Ils bénéficient d'un accompagnement individualisé tout au long de leur cursus que ce soit dans leur recherche de stage et/ou d'alternance ou dans la définition de leur projet professionnel, grâce à une équipe de 2 personnes dédiées à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Les étudiants sont également encadrés par un enseignant référent.

L'IAE est soucieux du bien-être de ses étudiants et les aide à s'épanouir en favorisant l'entraide (parrainage, étudiants tuteurs) et la solidarité, en développant leur curiosité, leur agilité, leur capacité d'adaptation et de formation à la transformation digitale des organisations et l'émergence de nouveaux modèles d'affaires et modes organisationnels et en les sensibilisant aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux.

Enseignants référents, entretiens individuels, tutorat : tout est mis en place pour accompagner nos étudiants dans la concrétisation de leur projet professionnel et personnel.

1.2 L'offre de formation de l'IAE



1.3 La vie étudiante à l'IAE

Étudier à l'IAE de Saint-Etienne, c'est bénéficier d'une vie étudiante agréable et dynamique dans une ville à taille humaine.

1.3.1 Le BDE IAE SAINT-ETIENNE



Le BDE IAE SAINT-ETIENNE est le BDE (Bureau Des Étudiants) pour tous les étudiants de l'IAE. Tout au long de l'année il organise des afterworks, des soirées étudiantes, gala, séjour ... Idéal pour créer du lien au sein de l'IAE. L'association a aussi un rôle d'intermédiaire entre les différents groupes de projet étudiants.

Si vous souhaitez vous investir dans le BDE, n'hésitez pas à les contacter via leurs réseaux.

Suivez le BDE IAE SAINT-ETIENNE sur les réseaux > <https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/presentation/vie-etudiante/assos-etudiantes-de-l-iae/bde-iae-saint-etienne.html>

1.3.2 La Junior Conseil



La Junior Conseil IAE Saint-Étienne est une association qui permet aux étudiants d'exercer leurs compétences au travers de prestations demandées par des entreprises. Tous les étudiants de l'IAE peuvent candidater pour intégrer la Junior Conseil. Ces missions auprès des entreprises sont un plus à valoriser sur le CV de l'étudiant !

Pour en savoir+ > <https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/presentation/vie-etudiante/assos-etudiantes-de-l-iae/junior-conseil.html>

1.3.2 La vie associative à l'UJM

Toutes les informations pour et sur les associations >

<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/presentation/vie-etudiante/assos-etudiantes-de-l-iae.html>

1.4 La recherche à l'IAE

1.4.1 Le laboratoire

Coactis est l'Unité de Recherche en gestion et management des Universités Lumière Lyon 2 et Jean Monnet de Saint-Étienne (IAE, IUT de Saint-Étienne et de Roanne). Elle regroupe une cinquantaine d'enseignants-chercheurs titulaires (Professeurs des Universités et Maîtres de conférences) et une quinzaine de doctorants.

L'équipe se caractérise par sa dimension pluridisciplinaire (stratégie, finance, marketing, ressources humaines, système d'information...) dans le champ de la recherche en Sciences de Gestion. Elle s'est donnée pour projet scientifique d'étudier les mutations des organisations et les comportements des acteurs, et d'apprécier leur lien avec les différentes formes de performance.

Pour en savoir+ > <https://coactis.org/>

L'IAE de Saint-Étienne met en place des dispositifs pour renforcer **les liens entre la formation et la recherche.**

1.4.2 L'AEU Recherche en management

En complément des enseignements, l'IAE propose aux étudiants de master, deux modules de formation à la recherche, optionnels ou obligatoires selon les masters, permettant d'appréhender de manière approfondie la recherche en sciences de gestion et du management. L'objectif consiste d'abord à découvrir ce qu'est la recherche en management et en gestion afin d'envisager éventuellement un doctorat et une carrière professionnelle en recherche ou simplement à développer son esprit critique et à en savoir plus sur les démarches scientifiques.

Cet enseignement peut donner lieu à la délivrance d'une Attestation d'Études Universitaires (AEU).

1.4.3 ARIAE (Attractivité Recherche IAE)

L'IAE offre la possibilité aux étudiants de faire un stage rémunéré à COACTIS (Laboratoire de recherche en Management de l'IAE) afin qu'ils s'immergent dans la vie du laboratoire et évaluent leur appétence pour la recherche.

L'IAE propose également des bourses d'excellence ARIAE (650 euros par mois, pendant 10 mois) à des étudiants de master ayant un projet professionnel en lien avec la recherche ou la réalisation d'un travail doctoral dans le laboratoire COACTIS.

Pour en savoir + > <https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>

2 EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ ET POINTS SPÉCIFIQUES S'APPLIQUANT À L'IAE

L'organisation de chaque formation s'appuie sur le [règlement général des études \(RGE\)](#) de l'université, tel que voté à la CFVU du 10 février 2023.

Retrouvez le règlement complet sur le lien suivant :

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/reglement-general-des-etudes.html?search-keywords=r%C3%A8glement+int%C3%A9rieur+ujm>

Les points de règlement spécifiques à l'IAE seront portés en italique.

2.1 Inscriptions administratives et pédagogiques

L'inscription administrative est obligatoire pour l'accès aux enseignements et autres activités pédagogiques.

Elle doit être complétée obligatoirement par une inscription pédagogique qui doit être réalisée tous les semestres à partir d'un lien reçu sur votre messagerie universitaire en début de chaque semestre.

2.2 Assiduité obligatoire pour toute activité pédagogique

Sauf en cas d'aménagements des études ou de dispenses d'assiduité inscrits dans le contrat pédagogique de l'étudiant (cf Annexe 1 du RGE) ou de dispositions particulières prévues dans le règlement des études applicable à la formation, **l'assiduité aux séances d'enseignement organisées en présentiel ou en distanciel (Cours, TD, TP, ...), ainsi qu'aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences (contrôle continu et examens de fin de semestre) prévues pour valider la formation est obligatoire.**

Au-delà des enseignements et des épreuves de contrôle des connaissances et des compétences, l'obligation d'assiduité concerne aussi les stages, les projets et les travaux à rendre dans le cadre d'un élément pédagogique (bloc, UE, ECUE) obligatoire ou optionnel choisi par l'étudiant dans son parcours de formation, sauf si l'enseignant a mentionné explicitement que le rendu est facultatif.

En cas d'absence, de travail non rendu, de stage non effectué ou d'absentéisme constaté en stage, l'étudiant est déclaré « défaillant (DEF) » pour la validation de l'élément pédagogique et, le cas échéant, de ceux qui en dépendent (bloc, UE ou ECUE), du semestre et de l'année d'études.

Dans certains cas (Annexe 1 – Règlement Général des Études), l'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des études le dispensant d'assiduité (excepté les formations en alternance). Dans tous les cas, les possibilités d'aménagement des études sont à demander et à valider semestriellement dans le cadre de l'inscription pédagogique et du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Le contrôle de l'assiduité est de la compétence des enseignants. Il peut être réalisé sur la base de feuilles d'émargement. Le fait de falsifier une feuille d'émargement est passible d'une sanction disciplinaire prononcée par la section disciplinaire de l'université.

Un défaut d'assiduité injustifié sera sanctionné et pourra se traduire par une absence injustifiée aux évaluations et une interdiction de se présenter en session 2, conformément au RGE de l'université

Chargé d'assurer le bon fonctionnement de son groupe, l'enseignant est en droit de ne pas admettre les retards ou, de façon plus générale, le non-respect de l'horaire des séances. Un retard peut être assimilé à une absence injustifiée. L'expulsion de l'étudiant lors d'une séance pour mauvais comportement ou travail non fait peut également être assimilée à une absence injustifiée.

Les justificatifs de l'absence (certificat médical, certificat d'hospitalisation, certificat d'isolement, convocation à un concours ou un examen officiel, justificatif d'un cas de force majeure, ...) mentionnant clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent doivent être présentés aux enseignants concernés dès le retour de l'étudiant et remis au service de scolarité dans un délai maximal de 15 jours. Ce dernier les communique aux responsables pédagogiques et aux jurys concernés. **Passé le délai de 15 jours pour déposer les justificatifs ou en l'absence de justification recevable, toute absence demeure considérée comme injustifiée (ABI). Le statut « défaillant » (DEF) est maintenu.**

Il est rappelé que l'assiduité conditionne l'attribution des bourses versées par le CROUS.

2.3 Cas des formations en alternance

La présence à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Pour tous les alternants, le code du travail s'applique y compris lors des périodes de formation. Cela implique que :

Toute absence, dès la première heure, doit être signalée par l'étudiant – salarié (ou par un tiers en son nom) auprès de l'employeur et du service de scolarité. Ce dernier confirme à l'entreprise l'absence de l'alternant.

Les absences en formation doivent être justifiées par un arrêt de travail. Conformément à la loi, celui-ci doit être transmis dans les 48 heures à l'employeur pour le volet de l'arrêt qui le concerne, à la sécurité sociale pour les 2 volets restants. Une photocopie de cet arrêt de travail doit être fournie dans les mêmes délais au service scolarité.

Les absences pour événements familiaux doivent faire l'objet de documents officiels.

Les absences liées à une convocation officielle sont tolérées à condition de fournir celle-ci par anticipation à l'employeur et au service scolarité.

L'employeur peut demander, à titre exceptionnel, de retenir l'étudiant salarié dans ses locaux lors d'une période de formation. La demande écrite doit être produite par l'employeur, auprès du responsable de la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Le motif doit être explicité et doit présenter un caractère pédagogique en lien direct avec la mission en entreprise et le programme de la formation. Les absences liées à un surcroît d'activité ou à une pénurie de personnel ne sont pas autorisées. La période d'absence en formation de l'étudiant – salarié ne peut donner lieu à un remboursement des heures d'absence de la part des OPCO auprès des entreprises.

2.4 Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

2.4.1 Convocation

Les épreuves font l'objet d'une convocation de l'ensemble de la promotion ou du groupe concerné (TD) dans l'emploi du temps communiqué par les voies officielles.

2.4.2 L'accès aux salles d'examen

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de quinze minutes après le début de la composition.

Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire. La mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen.

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, les candidats présents à l'ouverture des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure une fois les sujets distribués, même s'ils rendent une copie blanche.

Les candidats autorisés à quitter provisoirement la salle doivent le faire un par un. Ils devront remettre leur copie au surveillant, qui la leur restituera à leur retour.

Les candidats ne sont pas autorisés à avoir sur eux, dans la salle d'examen, des documents, des outils électroniques ou informatiques, sauf mention expresse du contraire, auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation devront être explicités sur le sujet.

Toute forme de communication entre l'étudiant et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants dans la salle d'examen est interdite, sauf mention expresse du contraire.

2.4.3 Absences aux épreuves de contrôle des connaissances et compétences

Toute absence constatée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences entraîne la mention « absence injustifiée (ABI) » pour l'élément pédagogique concerné.

Seul le jury est autorisé à statuer sur les absences et à dispenser ou pas l'étudiant de l'épreuve concernée par l'absence.

Une absence injustifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences en 1ère session ne permet pas de se présenter à la session de rattrapage sauf dérogation du jury dès lors que le règlement de la formation prévoit une session de rattrapage.

En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences de la 2nde session de rattrapage, la note obtenue à la première session sera automatiquement retenue comme note finale.

2.4.4 Validation des crédits

Le régime dit de contrôle continu (CC) est la règle en formation initiale.

Chaque semestre comprend 30 crédits. Il est décliné en unités d'enseignements (UE) obligatoires ou optionnelles affectées de crédits ECTS et d'un coefficient permettant le calcul de la moyenne du semestre. Chaque UE est déclinée en différents éléments constitutifs (ECUE), représentant les enseignements composant l'UE. Chaque élément est affecté de crédits ECTS et d'un coefficient permettant le calcul de la moyenne de l'UE.

Le coefficient pondérateur permet le calcul de la moyenne de l'UE ou de la moyenne du semestre alors que les crédits européens (ECTS) expriment la charge de travail qui y est associée.

Lorsqu'un étudiant valide un ECUE, une UE (ou un bloc) ou un semestre, il obtient ainsi la totalité des crédits qui lui sont affectés.

En licence, les 2 semestres d'une année d'études sont compensables entre eux. En master, les 2 semestres d'une année d'études ne sont pas compensables entre eux.

En licence comme en master, les unités d'enseignements (UE) se compensent entre elles pour le calcul de la moyenne du semestre et les éléments constitutifs des unités d'enseignements (ECUE) se compensent entre eux pour le calcul de la moyenne de l'UE.

Les mentions sont accordées en considérant la moyenne de la dernière année de cycle (L3 ou M2) selon les règles suivantes :

- *Très bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 16/20*
- *Bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 14/20*
- *Assez bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 12/20*

2.4.5 Rattrapage

Il n'est possible que dans les formations l'autorisant selon des dispositions précisées dans le règlement des études de la formation en question.

Tout passage à l'année supérieure nécessite d'avoir validé les deux semestres de l'année en cours, soit les deux individuellement (master), soit par compensation annuelle (licence).

Aucune possibilité de rattrapage n'est organisée pour les UEOS, les UE libres, les projets et les périodes en milieu professionnel (stages, alternance, ...).

2.4.6 Redoublement :

En cas d'ajournement définitif arrêté par le jury et de redoublement d'un semestre ou d'une année d'études, les crédits obtenus sont acquis dans tous les cas de figure et les notes correspondantes ne peuvent plus être modifiées.

L'étudiant devra repasser, au cours de l'année universitaire suivante, les épreuves de contrôle continu et/ou d'examen de tous les éléments pédagogiques (UE ou ECUE) dont les crédits correspondants n'ont pas été acquis.

Au-delà de trois redoublements dans le parcours de licence d'un étudiant, l'autorisation de réinscription est soumise à l'avis du jury.

L'autorisation de redoublement d'une année de master est soumise à l'avis du jury.

2.5 Expérience en milieu professionnel

2.5.1 Stage

Lorsqu'un semestre ou une année d'études comporte un stage prévu dans le programme de formation du diplôme, une convention de stage doit obligatoirement être signée¹.

Le stage peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

Après acceptation du projet par le responsable de la formation, la convention de stage doit être établie dans l'application PStage (espace numérique MyUJM) et signée par :

- Le responsable de l'établissement d'accueil ;
- Le tuteur en entreprise ;
- L'étudiant ;
- Le tuteur pédagogique ;
- Le directeur de la Faculté ou de l'Institut (qui signera en dernier pour validation).

¹ Cette obligation ne s'applique pas aux stages hospitaliers du cursus médical

Les conventions doivent obligatoirement être signées. Dans un but de simplification des procédures administratives, la signature numérique est à privilégier en toute circonstance.

Aucun stage ne peut commencer avant signature de la convention.

Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour la période de stage. Il est très souvent nécessaire de souscrire des assurances qui seront susceptibles d'assurer une couverture plus large dans le cadre des stages à l'étranger.

La durée maximum d'un stage dans la même entreprise au cours de la même année universitaire est de 6 mois avec une durée effective maximale de 924 heures, soit 132 journées de 7h.

Des stages facultatifs pourront être autorisés après accord du responsable de formation. Il conviendra alors de signer une convention de stage.

2.5.2 Alternance

Le contrat de formation en alternance signé entre l'étudiant, l'entreprise et le centre de formation considère deux lieux de formation pour l'alternant : le centre de formation et l'entreprise. L'entreprise ne doit donc pas mettre en vacances l'alternant pendant des périodes de cours ; inversement, l'alternant doit être présent en cours. L'assiduité est obligatoire et contrôlée pour toutes les formations par alternance. Le manquement à l'obligation d'assiduité est un motif de rupture du contrat de travail avec l'employeur.

En cas de rupture du contrat de travail en cours d'année, l'alternant pourra soit continuer sa formation en l'état s'il devient titulaire d'un nouveau contrat de travail avec un autre employeur, soit réintégrer la formation initiale classique si elle existe. A défaut, la formation par alternance ne pourra se poursuivre.

2.6 Comportements inappropriés

Tout cas d'incivilité ou de comportement inapproprié ou abusif, quel que soit le type d'enseignement concerné (cours, TD, TP, ...) ou épreuve de contrôle, de non-respect du règlement des études ou du [règlement intérieur](#), d'usage de faux certificats (notamment médicaux) peut faire l'objet d'une saisine de la section disciplinaire.

En cas de comportement portant atteinte caractérisée à l'ordre public, le Doyen ou le Directeur peut, en cas d'urgence, saisir la Présidence de l'Université afin de faire suspendre l'étudiant à titre conservatoire, dans l'attente de la décision de la section disciplinaire et sans préjuger d'éventuelles poursuites pénales.

2.7 Fraudes aux évaluations

Tout fraudeur est soumis aux dispositions des décrets 2013-756 du 19 août 2013 et 2015-652 du 10 juin 2015 (code de l'éducation articles L811.6, L 811.5 et L712.6.2) relatifs à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur.

Dans tous les cas, les certificats de réussite et les relevés de notes ne peuvent être délivrés avant que l'instance de jugement ait statué si elle a été saisie.

Toute fraude doit être instruite par la Section disciplinaire du Conseil Académique.

2.8 Plagiat

Dans toute création ou production, l'utilisation des sources d'information doit respecter des règles de droit et d'éthique. L'abondance des documents accessibles par voie électronique, dont le contenu est appropriable par un simple « copier-coller », rend nécessaire et obligatoire le référencement des sources utilisées dans les différents travaux universitaires demandés aux étudiants (exposés, projets, rapports de stage, mémoires, ...). Les étudiants de l'Université Jean Monnet sont donc invités à toujours bien distinguer, dans leurs productions, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté à d'autres, en citant systématiquement les auteurs et leurs sources.

Le respect du Code de la propriété intellectuelle et l'honnêteté interdisent que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli soi-même. Le plagiat est une faute grave, passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.

3 INSERTION PROFESSIONNELLE

3.1 À l'université

Espace d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle de l'université, **SIOP-CAP AVENIR** est le service de l'université qui vous accompagne de votre entrée à l'Université jusqu'à votre insertion dans le monde du travail. Un grand nombre de dispositifs sont proposés notamment en matière de réorientation.

Pour en savoir+ > <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/orientation-insertion.html>

Le Career Center de l'université propose de nombreux outils simples et plein d'astuces pour aider les étudiants de l'université Jean Monnet à chaque étape de leur projet personnel et professionnel, de leur recherche d'emploi jusqu'à l'entretien de recrutement :

- Plateforme de diffusion d'offres de stage, d'alternance et d'emploi,
- Espaces de présentation des entreprises et de leurs métiers (+ de 1500 vidéos métiers),
- Annonce des événements carrière des entreprises.

Pour en savoir+ > <http://univ-st-etienne.jobteaser.com>

3.2 À l'IAE

L'IAE dispose de son propre Pôle d'Orientation et d'Insertion Professionnelle composé de deux professionnels spécialisés dans le domaine et dédiés à ses étudiants.

- **Julie ROLLAND - chargée d'Orientation et Insertion Professionnelle**

Elle sera votre contact privilégié à l'IAE. Elle pourra vous accompagner dans la réflexion et l'élaboration de votre projet personnel et professionnel, vous aider dans la rédaction de vos CV et lettres de motivation, vous préparer à un entretien d'embauche mais aussi vous apporter des réponses sur des questions comme la négociation salariale, l'animation de vos réseaux sociaux professionnels ou encore vous épauler lors de situations compliquées en entreprise. Elle coordonne tous les dispositifs d'insertion professionnelle et d'orientation intégrés dans votre formation.



Julie.rolland@univ-st-etienne.fr

Pour en savoir+ > MOODLE IP > <https://mood.univ-st-etienne.fr/course/view.php?id=2770>

- **Théo BONNEVIALLE – Chargé d'affaires alternance et formation professionnelle**

Pour tout besoin d'accompagnement dans votre recherche de stage ou d'alternance, vous pouvez contacter Théo. Il vous diffusera les offres des entreprises et pourra vous mettre en contact directement avec les recruteurs. Il répondra également à toutes vos questions en lien avec le monde professionnel. Il est le référent pour l'IAE du Career Center.



t.bonnevialle@univ-st-etienne.fr

3.3 L'entrepreneuriat étudiant

Plus d'info sur le site de l'IAE >

<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/formations/entrepreneuriat.html?search-keywords=entrepreneuriat>

Plus d'info sur le site de l'UJM > <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/entrepreneuriat/beelys.html>

4 RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT

Vous pouvez faire reconnaître votre engagement (aménagement des études, valorisation des compétences acquises, bonification sur la moyenne) dans différents domaines et dans l'exercice des activités suivantes :

- Activité associative bénévole (association domiciliée à l'UJM ou association reconnue d'utilité publique)
- Service civique
- Engagement au service de la Nation (activité militaire dans la réserve opérationnelle, sapeur-pompier volontaire, volontariat dans les armées ou au sein d'organismes reconnus d'utilité publique)
- Artiste de haut niveau
- Activité culturelle et artistique régulière (hors cursus)
- Sportif de haut niveau
- Étudiant entrepreneur
- Élu dans les conseils de l'Université, de la COMUE ou du CROUS

Consultez Annexe 2 – Reconnaissance de l'engagement des étudiants – RGE

5 CESURE

Après accord avec le responsable de la formation, vous pouvez solliciter une période de césure durant laquelle vous suspendez temporairement votre parcours universitaire, dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.

Consultez Annexe 3 – Période de césure – RGE

Pour en savoir+ > <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/regimes-specifiques/cesure.html>

6 ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le SUAPS est un service universitaire qui a en charge l'organisation et l'enseignement des activités physiques et sportives pour les étudiants et les personnels. Vous avez la possibilité de pratiquer une activité sportive gratuite et valorisable sur la moyenne du semestre. Par ailleurs, moyennant 40 euros, un très grand nombre d'activités sportives sont accessibles pendant votre année universitaire.

Pour en savoir+ > <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/suaps.html>

Consultez : Annexe 6 – Activités physiques et sportives – RGE

7 MOBILITE INTERNATIONALE

L'IAE de Saint-Etienne vous permet d'effectuer une mobilité d'un semestre ou d'un an à l'international dès le semestre 5 de la Licence.

En Europe, via le programme Erasmus+ ou hors Europe, l'IAE possède un réseau actif de partenaires.

Cette mobilité se réfléchit dès la L1 ! N'hésitez pas à contacter le gestionnaire des projets internationaux de l'IAE pour entamer la construction de votre projet et à parler à vos enseignants de langues.

L'expérience de mobilité vous permettra de vous distinguer lors des candidatures en Master mais également lors de votre entrée dans la vie active. En plus de cet avantage sur le CV, vous développerez :

- vos capacités d'adaptation en sortant de votre zone de confort.
- vos qualités relationnelles en rencontrant des étudiants du monde entier.
- de nouvelles compétences académiques en vous immergeant dans un nouvel environnement universitaire.
- une meilleure pratique d'une langue étrangère. Que vous souhaitiez vous rendre dans un pays anglophone, germanophone, hispanophone ou encore découvrir une nouvelle langue, il existe une destination adaptée à votre profil !

Pour faciliter votre départ, l'IAE propose de financer la certification en anglais, sous certaines conditions, en L2 et L3.

7.1 Bourses de mobilité sortante

L'Université Jean Monnet met à votre disposition un certain nombre d'aides financières telles que la bourse Erasmus+, la bourse régionale BRMI ou encore la bourse d'Aide à la Mobilité Internationale selon votre destination et votre profil.

L'IAE complète le dispositif en offrant :

- **5 bourses** de mobilité internationale d'un montant de 1000€ aux étudiants sortants inscrits en Licence 3 Management and International Business (MIB) afin de les soutenir lors de la mobilité obligatoire en semestre 5.
- **3 Bourses** de mobilité internationale d'un montant de 1000€ aux étudiants sortants inscrits en Licence 3 autre parcours.

7.2 Bourses de mobilité entrante

5 bourses de mobilité entrante d'un montant de 1200€ sont attribuées aux étudiants entrants (incoming students) qui postulent pour TOUT le programme de licence 3 Management International Business (MIB). Ces bourses sont attribuées sur critères académiques.

Contact :

Sébastien BURCK, chargé des projets internationaux :



iae-ri@univ-st-etienne.fr

Pour en savoir+ > <https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/international.html>

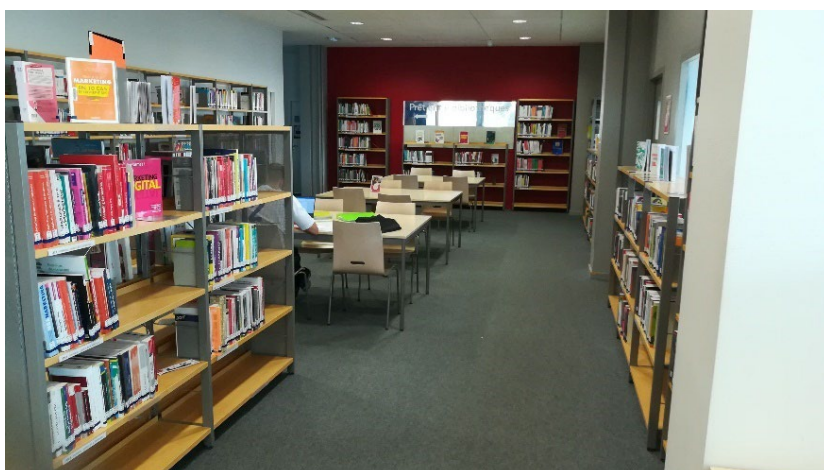
8 BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE



L'inscription à la bibliothèque permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau, ainsi que dans les bibliothèques municipales de Saint-Étienne.

La BU Tréfilerie vous propose également des espaces de travail en groupe adaptés et fonctionnel réservables directement en ligne, du prêt de matériel informatique, la possibilité d'imprimer, scanner ou copier, l'accès à des formations liées à la recherche documentaire etc...

Profitez d'un espace dédié aux collections en gestion au 1er étage.



Horaires et contacts :

Tél : 04-77-42-16-98

Du lundi au vendredi
de 8h00 à 20h00

Le samedi de 9h00 à 18h30



bu.trefilerie@univ-st-etienne.fr

Pour en savoir+ > <https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>

9 ACTIONS SOCIALES

9.1 Le Service de Médecine Préventive Universitaire

Il est composé d'une équipe médicale, paramédicale et sociale avec des médecins, une infirmière, une assistante sociale, une psychologue et une diététicienne.



Le service a pour mission :

- d'organiser des visites médicales (non spécialisées)
- de délivrer des certificats médicaux (pratique du sport en compétition, certificats pour étudiants handicapés.
- d'informer, d'orienter et prévenir tout ce qui concerne la santé
- d'établir un suivi et une orientation spécifique si besoin
- d'accueillir des étudiants en situation de handicap (Emmanuelle VOLLE)

Les visites médicales, les consultations (assistante sociale, psychologue et diététicienne) s'effectuent sur rendez-vous.

Pour en savoir+ > <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/service-de-sante-universitaire/pour-les-etudiants.html>

L'IAE a également deux référentes Handicap :

- Marielle TOULZE : aspects pédagogiques
 marielle.toulze@univ-st-etienne.fr
- Lucie FAURAND : aspects administratifs
 lucie.faurand@univ-st-etienne.fr
Tél : 04 77 42 13 83

9.2 Le service de prévention universitaire

Le Service de Santé Universitaire est composé d'une équipe médicale, paramédicale et sociale avec des médecins, une infirmière, une assistante sociale, une psychologue et une diététicienne.

Les visites médicales, les consultations (assistante sociale, psychologue et diététicienne) s'effectuent sur rendez-vous.

Le Service de Santé Universitaire assure également la protection sanitaire des étudiants

Votre contact à l'IAE :

Julie ROLLAND, assistante de prévention.



julie.rolland@univ-st-etienne.fr

Tél. : 04 77 42 16 09

Pour en savoir+ > <https://bienvenuealujm.univ-st-etienne.fr/fr/mon-quotidien/prendre-soin-de-ma-sante/medecine-preventive-universitaire.html>

9.3 L'UJM lutte contre la précarité menstruelle

Dans un objectif de lutte contre la précarité menstruelle, l'Université Jean Monnet met à votre disposition **des distributeurs de protections périodiques gratuites sur tous les campus**. Ces distributeurs sont réapprovisionnés une fois par semaine, tout au long de l'année.

Pour en savoir+ > <https://bienvenuealujm.univ-st-etienne.fr/fr/mon-quotidien/prendre-soin-de-ma-sante/protections-periodiques.html>

10 ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

10.1 MYUJM

Les étudiants sont incités à utiliser de façon très active les technologies de l'information et de la communication tout au long de leur formation, sur leur **Espace Numérique de Travail** (ENT) nommé MyUJM, auquel ils accèdent par voie sécurisée grâce à un seul code d'accès et un seul point d'accès web.

L'ENT vous donne accès :

- aux emplois du temps, documents administratifs, consultation des notes, conventions de stages... ;
- aux ressources pédagogiques déposées par les enseignants sur leur plateforme pédagogique : documents complémentaires aux cours, exercices d'application et/ou corrections, études de cas, articles de recherche (en fonction des habitudes pédagogiques des enseignants) ;
- à la Messagerie électronique en ligne et agenda partagé ;
- à la suite Office 365



Pour en savoir+ > <https://docnumetu.univ-st-etienne.fr/fr/l-acces-aux-outils.html>

Tutoriel UJM pour l'utilisation des différents services offerts par MyUJM :
<https://docnumetu.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>

10.2 L'appli UJM, une application mobile pour les étudiants de l'UJM

Disponible en téléchargement sur Apple store (iOs) et Google Play (Android), elle offre un accès facilité aux informations et services utiles à leurs études : planning de cours personnalisé, menus du CROUS, carte des campus, services et contacts, actualités.

Pour en savoir+ > <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/l-appli-ujm.html>

10.3 La plate-forme pédagogique MOODLE



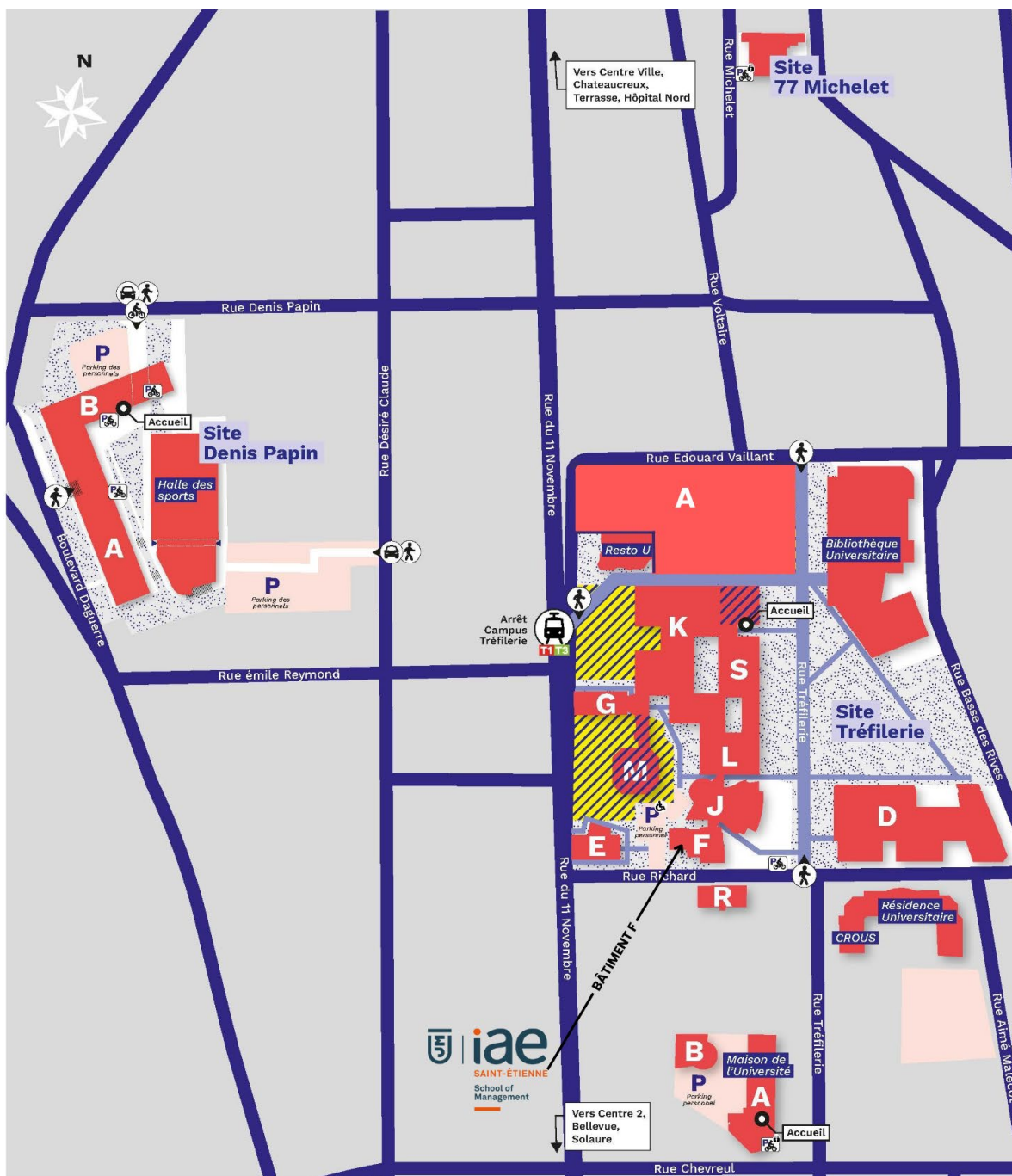
Moodle est la plateforme pédagogique en ligne de l'université. Elle permet de créer et de gérer des cours en ligne, des espaces de collaboration, des évaluations et des forums de discussion. Moodle offre des fonctionnalités de personnalisation et d'interaction, facilitant ainsi l'enseignement et l'apprentissage à distance.

Pour en savoir+ > <https://sup-ujm.univ-st-etienne.fr/fr/moodle.html>

11 NOUS SITUER

Les cours auront lieu sur l'ensemble du site Tréfilerie.

Les services administratifs de l'IAE ainsi que **le foyer des étudiants (au sous-sol)** se trouvent dans le **bâtiment F**.



CAMPUS TRÉFILIERIE 1/3 Plan général

Accès transports en commun :
STAS lignes de Tram **T1** **T2** arrêt Campus Tréfilerie



Entrées du campus accessibles
à pied/en vélo/en voiture

12 SUGGESTION / RECLAMATION

En cas de suggestion et/ou de réclamation, nous vous invitons à remplir le formulaire suivant :

<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/liens-de-bas-de-page/suggestions-et-reclamations.html?search-keywords=reclamation>

13 DISPOSITIF SPECIFIQUE A LA LICENCE GESTION

13.1 Présentation de la licence gestion

Le programme de la Licence Gestion a été intégralement repensé pour sa mise en œuvre à la rentrée 2022. Il a été défini en lien avec les acteurs du monde socio-économique afin de répondre aux besoins des entreprises et organisations, mais également au regard des actualités académiques en s'appuyant sur les derniers développements de la recherche en gestion et des travaux des enseignants chercheurs de Coactis.

Le cursus généraliste des deux premières années de licence a pour objectif de développer les connaissances et compétences des étudiants dans les différentes disciplines des sciences de gestion et du management mais également dans des disciplines complémentaires telles que le droit ou l'économie. Grâce à ce socle solide de connaissances, les étudiants auront une vision transversale du fonctionnement des entreprises et de leurs processus organisationnels. La troisième année de licence sera l'objet d'une spécialisation progressive en cohérence avec le projet professionnel de chaque étudiant et la poursuite d'études qu'il.elle envisage.

Ainsi, en première et deuxième année de licence, les étudiants auront systématiquement :

- plusieurs matières leur permettant de découvrir les différentes disciplines des sciences de gestion et du management (stratégie, marketing, communication, ressources humaines, management, comptabilité, finance, systèmes d'information...),
- des enseignements leur permettant d'acquérir des capacités et des techniques d'analyse de l'environnement économique, social et juridique (droit, économie, théorie et sociologie des organisations...),
- des cours leur permettant de développer des compétences méthodologiques (mathématiques, outils bureautiques, digitaux et numériques...),
- des enseignements de langues vivantes (anglais pour tous et des secondes langues vivantes en option pour ceux qui le souhaitent),
- des interventions leur permettant d'affiner leur orientation et leur projet professionnel (ateliers d'orientation et d'insertion professionnelle, témoignages et partage d'expérience avec des professionnels...).

Afin d'accompagner les étudiants à évoluer dans un contexte international, pour chaque semestre, un cours de spécialité sera dispensé en anglais (2 cours pour les étudiants ayant choisi l'option International Business).

En troisième année, 4 parcours spécialisés sont proposés :

- **Comptabilité, Contrôle, Audit, Finance (CCAF)** : dans ce parcours, les étudiants vont plus spécifiquement apprendre à élaborer des documents comptables et financiers, mais également à les analyser pour aider à la prise de décision. Ils développeront également des compétences pour mener des missions d'audit ainsi que des aptitudes relationnelles pour conseiller les clients
- **Management et Gestion des Organisations (MGO)** : dans ce parcours, les étudiants renforceront leur vision transversale de l'organisation. Relativement polyvalents, ils développeront une compréhension fine des processus de gestion, une capacité de diagnostic des processus organisationnels, des aptitudes de développement commercial et de gestion de projet.
- **Stratégie, Innovation, Marketing et Digital (SIMD)** : ce parcours vise à former des étudiants aux techniques de créativité et d'études, au management de l'innovation et à la gestion de projet. Ils apprennent également à concevoir des stratégies marketing et des plans de communication intégrant des approches digitales
- **Management and International Business (MIB)** : les étudiants optant pour ce parcours pourront prioritairement partir 4 à 5 mois dans une université partenaire et suivre ensuite à l'IAE un programme spécifique entièrement délivré en anglais avec 3 domaines généraux d'enseignement : International Management, General Management ainsi que Personal and Professional Development

Enfin, le cursus de Licence Gestion intègre plusieurs périodes de stage en entreprise/organisation afin d'aider les étudiants à préciser leur projet professionnel (stage recommandé en L1, obligatoire en L2 et L3).

Afin de favoriser la réussite de ses étudiants, l'équipe pédagogique de l'IAE de Saint Etienne a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement :

- des cours magistraux en petits groupes en première et deuxième année afin de faciliter les interactions avec les intervenants et entre les étudiants
- des activités pédagogiques différenciées (cours hybridés, jeu d'entreprise, projet entrepreneurial...)
- un suivi de l'assiduité à toutes les activités pédagogiques afin de mettre l'étudiant dans une dynamique active de son parcours
- des évaluations sous forme de contrôles continus répartis sur chaque semestre afin d'inciter les étudiants à réviser régulièrement et à avoir des retours suivis sur leur progression

- des enseignants référents pour chaque groupe de TD afin de mener des entretiens individuels pour accompagner les étudiants et repérer les difficultés
- des entretiens individuels d'orientation et d'insertion professionnelle avec des personnes dédiées en lien avec les entreprises partenaires

L'accès à chacun des parcours de la L3 sera déterminé par sa capacité d'accueil, le projet professionnel et la motivation de l'étudiant et, in fine, le rang de l'étudiant dans la promotion de L2. L'accès à la L3 MIB est d'abord réservé aux étudiants ayant suivi l'option International Business en L2.

L'international en licence

Compte tenu de l'importance des langues notamment de l'anglais demandée par les recruteurs, la licence comprend un cours d'anglais chaque semestre permettant de travailler l'expression et la compréhension écrite et orale. Les étudiants auront la possibilité d'attester de leur niveau en anglais via une certification (TOEIC par exemple). Par ailleurs, une langue vivante 2 (espagnol, italien, allemand) est proposée sur les 3 années de licence. Tous les étudiants auront au moins un enseignement par semestre (CM) dispensé en anglais. Sur sélection, un groupe de TD suivra l'option International Business avec 2 enseignements en anglais (CM / TD).

Des possibilités de mobilité sont offertes en 3^{ème} année de licence grâce à de nombreuses conventions avec des établissements étrangers. Ces mobilités sont facilitées par l'attribution de bourses. La mobilité est obligatoire en L3 Parcours Management and International Business.

Les enseignements dispensés en anglais sont soulignés et portés en gras dans les maquettes ci-après.

13.2 Vos interlocuteurs pour la licence gestion

Responsable de licence gestion : Marie Schill : marie.schill@univ-st-etienne.fr

	Responsables	Scolarité	Référents
Licence 1 Gestion	Marie-Andrée REMONTET marie.andree.remontet@univ-st-etienne.fr	Céline DEVUN celine.devun@univ-st-etienne.fr	Rima IBRAHIM rima.ibrahim@univ-st-etienne.fr Janet OUERDANE janet.ouerdane@univ-st-etienne.fr Muriel PEREZ muriel.perez@univ-st-etienne.fr Marie Andrée REMONTET marie.andree.remontet@univ-st-etienne.fr Sylvie ROUCHON sylvie.chalayer@univ-st-etienne.fr
Licence 2 Gestion	Bénédicte PALANCA benedicte.palanca@univ-st-etienne.fr	Prescilia BERNE prescilia.berne@univ-st-etienne.fr	Bénédicte PALANCA benedicte.palanca@univ-st-etienne.fr
Licence 3 Gestion CCAF	Simon GATEAU simon.gateau@univ-st-etienne.fr	Claire GONZALEZ claire.gonzalez@univ-st-etienne.fr	
Licence 3 Gestion SIMD	Anthony GALLUZZO anthony.galluzzo@univ-st-etienne.fr	Alia AISSAOUI alia.aissaoui@univ-st-etienne.fr Solène DURAND solene.durand@univ-st-etienne.fr	
Licence 3 Gestion MGO	Jeanne Marie DEGEORGE jeanne.marie.degeorge@univ-st-etienne.fr	Patricia FENIGSTEIN patricia.fenigstein@univ-st-etienne.fr	
Licence 3 Gestion MIB	Alexis CATANZARO alexis.catanzaro@univ-st-etienne.fr	Patricia FENIGSTEIN patricia.fenigstein@univ-st-etienne.fr	

13.3 Chiffres clés



LICENCE

Chiffres clés



* Statistiques DPAIQ Université Jean Monnet - Année 20-21

** Enquête menée par l'IAE - Année 21-22

Pour connaître le taux de sélectivité, envoyez votre demande à : iae@univ-st-etienne.fr



13.4 Débouchés

La licence Gestion de l'IAE Saint-Étienne constitue la voie d'accès privilégiée pour une poursuite d'études dans nos 14 masters dont 9 en alternance.

D'autres poursuites d'études sont également possibles. Ainsi, nos diplômés intègrent

- des masters dans d'autres universités ou IAE partout en France ou à l'international,
- des écoles de commerce après avoir passé les concours spécifiques.

Enfin, certains de nos diplômés intègrent directement le monde professionnel après la licence, ou poursuivent leur cursus en licences professionnelles.

Pour en savoir+> <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/direction-du-pilotage-audit-interne-et-qualite/statistiques-et-enquetes.html>

13.5 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement réunit annuellement des enseignants, des professionnels ainsi que des étudiants et des diplômés. Il est consulté sur le contenu des programmes, les modalités pédagogiques, les conditions de sélection à l'entrée des étudiants, les principes d'organisation des stages, l'ouverture de nouvelles formations, en relation avec l'évolution des débouchés professionnels.

La liste des membres et les compte-rendu sont consultables dans [l'intranet de l'IAE](#) et sur demande auprès de votre gestionnaire de scolarité.

13.6 Maquette pédagogique

13.6.1 Licence 1ère année

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 1	UE 1-1 : Fondamentaux de la gestion et du management					
	<u>Introduction au management et analyse stratégique de l'environnement</u>	12	<u>9</u>	3	1	3
	Fondamentaux du marketing	<u>12</u>	<u>9</u>	3	1	
	Lecture financière de l'entreprise	12	9	3	1	
	UE 1-2 : Environnement économique, social et juridique					
	Histoire de l'économie et démarche économique	12	15	3	2	2
	Introduction au droit	12	9	2	1	
	Fondamentaux au droit des obligations et des contrats	12	9	3	1	
	UE 1-3 : Outils et méthodologie					
	Outils mathématiques : fonctions fondamentales	12	15	2	2	2
	Statistiques descriptives appliquées à la gestion	12	21	2	2	
	Traitement de texte : fonctions avancées		12	2	1	
	Traiter, exploiter et présenter de l'information	6	9	2	1	
	UE 1-4 : Développement personnel et professionnel					
	Anglais 1		27	3	1	1
	PPP (Entretiens individuels, Méthodologie de travail personnel et collaboratif, Témoignages de professionnels & Cycles de conférences 'hot topics') *	6	6,5	2	0	
	LV2 (optionnel)		19,5	0	bonification	
	Module de remédiation en mathématiques (1) *		12			
<i>(1) obligatoire pour les baccalauréats généraux qui n'ont pas suivi d'enseignement de mathématiques en 1ère et/ou terminale, ainsi que pour les baccalauréats technologiques et professionnels.</i>						

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 2	UE 2-1 : Management des entreprises					
	Théories et approche socioculturelle de la communication	12		3	1	3
	Gestion des Ressources Humaines	12	9	3	1	
	Comptabilité générale - Opérations courantes	12	15	3	1	
	UE 2-2 : Environnement économique, social et juridique					
	Microéconomie - Comportements des agents et des marchés	12	15	3	1	2
	Fondamentaux au droit du travail	12	9	3	1	
	Théorie des organisations	12	9	3	1	
	UE 2-3 : Outils et méthodologie					
	Outils mathématiques : fonctions approfondies	12	15	2	2	2
	Probabilités appliquées à la gestion : variables discrètes	12	12	3	1	
	Outils et supports de présentation		12	1	1	
	UE 2-4 : Développement personnel et professionnel					
	Posture et argumentation orale		10,5	2	2	1
	Anglais 2		27	3	2	
	PPP (Entretiens individuels, Réflexion projet & Interview d'un professionnel, Témoignages de professionnels & Cycles de conférences 'hot topics') *	6	5	1	1	
LV2 (optionnel)		19,5	0	bonification		

* Enseignements non ouverts à la session 2 (session de rattrapage)

Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

S1 : ECUE « PPP – Méthodologie de travail personnel et collaboratif » et ECUE « Témoignages de professionnels et cycles de conférences hot topics » comprenant notamment un entretien individuel.

Pour valider les crédits ECTS associés à ces différents ECUE, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre,

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

S2 : Certification Voltaire

Le dispositif de certification Voltaire est obligatoire. Il sera valorisé sur la moyenne de l'ECUE « PPP – Réflexion & Interview de professionnel » en fonction de l'implication de l'étudiant dans le dispositif et de sa progression à raison d'une pondération de 1/10^{ème}.

Stage facultatif

À la fin de la Licence 1, l'étudiant peut réaliser un stage dont l'objectif est la découverte du monde professionnel et des métiers dans lesquels il est susceptible de s'orienter. Ce stage, valorisant dans le CV, sera d'une durée de 3 semaines maximum entre le 1^{er} septembre et le 31 août (hors semaines de cours et périodes d'évaluation).

Ce stage fera l'objet d'une convention et d'un compte-rendu écrit de 2 pages maximum.

Rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1^{ère} session, soit celle de la 2^{nde} session.

13.6.2 Licence 2ème année

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 3	UE 3-1 : Gestion opérationnelle et financière des entreprises					
	Marketing opérationnel	<u>12</u>	<u>9</u>	2	1	3
	Techniques commerciales	<u>9</u>	<u>12</u>	2	1	
	Gestion de la qualité	12	9	2	1	
	Comptabilité générale - Ecritures d'inventaire	12	15	2	1	
	Contrôle de gestion	12	15	3	1	
	UE 3-2 : Environnement économique, social et juridique					
	Environnement monétaire et financier	12	9	2	1	2
	Sociologie des organisations	12	9	2	1	
	Introduction au droit des affaires et des sociétés	12	9	2	1	
	UE 3-3 : Outils et méthodologie					
	Probabilités appliquées à la gestion : variables continues	12	15	2	2	2
	Mathématiques financières	12	12	2	1	
	Tableurs avancés		15	1	1	
	Initiation à la PAO		15	1	1	
	UE 3-4 : Développement personnel et professionnel					
	Anglais 3 (+ oraux)		26 (+6)	3	3	1
	PPP : Outils et démarche d'insertion professionnelle *	3	5	2	1	
	Témoignages de professionnels et Cycles de conférences 'hot topics' *	9				
	UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20	2	1	
LV2 (optionnel)		19,5		bonification		

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 4	UE 4-1 : Management des activités des entreprises					
	Gestion opérationnelle des ressources humaines	12	9	3	1	3
	Gestion financière	12	15	3	1	
	Diagnostic stratégique des activités de l'organisation	9	9	2	1	
	UE 4-2 : Développement des entreprises					
	Macroéconomie et croissance	12	15	2	1	2
	Société numérique et transformation digitale des organisations	15		2	1	
	Gestion de projet entrepreneurial (dispensé au S3)	9		2	1	
	UE 4-3 : Outils et méthodologie					
	Statistiques inférentielles : estimation et tests statistiques	12	18	3	1	2
	Méthodes d'études qualitatives	9	13,5	2	1	
	Jeu d'entreprise		24	2	1	
	UE 4-4 : Développement personnel et professionnel					
	Anglais 4 (+ oraux)		26 (+6)	3	3	1
	Préparation Certification English Business (Facultatif) *		10		bonification	
	PPP (Valorisation d'une expérience professionnelle, Préparation Poursuite Etudes, Témoignages de professionnels & Cycles de conférences 'hot topics') *	6	21	1	1	
Stage	au moins 3 semaines		3	1		
UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20	2	0		
LV2 (optionnel)		19,5		bonification		

* Enseignements non ouverts à la session 2 (session de rattrapage)

Stage d'initiation professionnelle (3/4 semaines minimum / décembre-janvier)

Bonification Anglais

Au S4, l'étudiant ayant validé un niveau B2 à une certification en langue anglaise (BEC, TOEIC...) bénéficiera de 2 points sur sa moyenne d'anglais du même semestre.

Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

S3- ECUE « Témoignages de professionnels et cycles de conférences hot topics »

Pour valider les crédits ECTS associés à cet ECUE, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à cet ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à cet ECUE ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

S3/S4 - UEOS - Enseignements d'ouverture

Les étudiants doivent choisir une UE d'ouverture en début de chaque semestre. Au semestre 3, est imposée l'UE « Activités physiques et santé ». Au semestre 4, le dispositif sera présenté en début de semestre avec les choix possibles notamment la préparation au Score IAE Message.

Pour valider les crédits relatifs aux UEOS, les étudiants doivent avoir satisfait les exigences spécifiques aux modules choisis (cf. règlement général des études de l'université).

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

Stage

Au S4, les étudiants doivent réaliser un stage d'au moins 3 semaines sur la période dédiée dans le calendrier de l'année (décembre-janvier en principe). Le stage sera évalué 1) par le tuteur entreprise sur la base d'une grille d'évaluation et 2) à travers le module de « PPP-valorisation d'une expérience professionnelle » sur la base d'un poster réalisé par l'étudiant selon un cahier des charges qui sera distribué en amont.

Rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1ère session, soit celle de la session 2.

13.6.3 Licence 3ème année – Comptabilité Contrôle Audit Finance (CCAF)

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 5	UE 5-1 : Maitrise des outils comptables et financiers					
	Comptabilité des sociétés	15	15	4	1	4
	Inférences statistiques 1	12	18	3	1	
	Diagnostic financier	18	18	3	1	
	UE 5-2 : Maitrise de l'environnement de l'entreprise					
	Droit des sociétés	18	21	4	1	3
	Economie des organisations	15	15	2	1	
	Introduction à l'audit	12	12	2	1	
	UE 5-3 : Maitrise du métier et savoir-faire spécialisés					
	Droit fiscal 1	12	24	3	2	3
	Systèmes d'informations	6	12	2	1	
	Communication et management d'équipe	12	18	2	1	
	UE 5-4 : Développement personnel et professionnel					
	Anglais 5 (+oraux)		26 (+6)	3	3	2
	Conférences métiers et Hot topics *	9		2	1	
	IP : Rechercher un stage en se valorisant *		3			
	UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20			
LV2 (optionnel)		19,5		bonification		

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 6 (8 semaines)	UE 6-1 : Maitrise des outils et de l'environnement					
	Droit fiscal 2	12	12	3	1	4
	Contrôle de gestion	12	18	3	1	
	Droit des contrats	12	6	2	1	
	Financial Markets	12	6	2	1	
	UE 6-2 : Maitrise du métier et savoir-faire spécialisés (choix de 2 matières parmi les 4)					
	Droit social	12	12	2	1	4
	Comptabilité approfondie	12	12	2	1	
	Environnement bancaire	12	12	2	1	
	Inférences statistiques 2	12	12	2	1	
	UE 6-3 : Développement personnel et professionnel					
	Anglais 6 (+ oraux)		20 (+5)	2	1	4
	Préparation Certification English Business (Facultatif) *			10		
	IP : Préparation à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études *		3	0	0	
	Stage - Evaluation académique et professionnelle *			12	3	
	UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20	2	0	
LV2 (optionnel)		16,5		bonification		

* Enseignements non ouverts à la session 2 (session de rattrapage)

Bonification Anglais

Au S6, l'étudiant ayant validé un niveau B2 à une certification en langue anglaise (BEC, TOEIC...) bénéficiera de 2 points sur sa moyenne d'anglais du même semestre.

Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

S5 : ECUE « IP – Rechercher un stage en se valorisant »

Pour valider les crédits ECTS associés à cet ECUE, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à cet ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à cet ECUE ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

S5/S6 - UEOS - Enseignements d'ouverture

Les étudiants doivent choisir en début de chaque semestre une UE d'ouverture.

Pour valider les crédits relatifs aux UEOS, les étudiants doivent avoir satisfait les exigences spécifiques aux modules choisis (cf. règlement général des études de l'université).

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

Stage

Au S6, le stage sera évalué en considérant 3 notes : la note remise par le tuteur entreprise, la note du rapport et la note de soutenance.

Rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1ère session, soit celle de la session 2.

13.6.4 Licence 3ème année – Management et Gestion des Organisations (MGO)

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 5	UE 5-1 : Management					
	Gestion Stratégique des Ressources Humaines	12	12	3	1	4
	Développement commercial : Techniques de Vente et Relations commerciales	9	9	2	1	
	Développement stratégique et durable	12	12	2	1	
	Comportement du consommateur	12	9	2	1	
	UE 5-2 : Gestion des Organisations					
	Qualité et management des processus	9	12	2	1	3
	Logistique d'approvisionnement, de production et de distribution	9	12	2	1	
	Achat - Gestion de la Relation Fournisseurs	<u>9</u>	<u>12</u>	2	1	
	Diagnostic financier	9	12	2	1	
	UE 5-3 : Outils et méthodes					
	Etude de marché quantitative	12	15	2	1	3
	Outils de reporting		15	2	1	
	Introduction à la psychologie		21	2	1	
	Droit social	12	12	2	1	
	UE 5-4 : Développement personnel et professionnel					
	Anglais 5 (+ oraux)		26 (+6)	3	1	2
	IP : Rechercher un stage en se valorisant *		3	2	0	
	Conférences métiers & hot topics *	6				
	UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20			
LV2 (optionnel)		19,5		bonification		

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 6	UE 6-1 : Management					
	Stratégie et Management de la PME	9	9	2	1	4
	Psychologie du travail et dynamique de groupe	4,5	6	1	1	
	Lean Management	4,5	6	1	1	
	Marketing et stratégies digitales	12	12	2	1	
	UE 6-2 : Gestion des Organisations					
	Management du système d'information	9	12	2	1	4
	Corporate Social Responsibility	<u>9</u>	<u>12</u>	2	1	
	Gestion Budgetaire	9	12	2	1	
	Outils PAO fondamentaux		18	2	1	
	UE 6-3 : Développement personnel et professionnel					
	Anglais 6 (+ oraux)		20 (+5)	2	1	4
	Préparation Certification English Business (Facultatif) *		10	bonification		
	IP : Préparation à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études *		3	0	0	
	Stage - Evaluation académique et professionnelle *			12	3	
	UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20	2	0	
LV2 (optionnel)		16,5		bonification		

* Enseignements non ouverts à la session 2 (session de rattrapage)

Bonification Anglais

Au S6, l'étudiant ayant validé un niveau B2 à une certification en langue anglaise (BEC, TOEIC...) bénéficiera de 2 points sur sa moyenne d'anglais du même semestre.

Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

S5 : ECUE « IP – Rechercher un stage en se valorisant » et ECUE « Conférences métiers & hot topics »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces ECUE, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

S5/S6 – UEOS – Enseignements d'ouverture

Les étudiants doivent choisir en début de chaque semestre une UE d'ouverture.

Pour valider les crédits relatifs aux UEOS, les étudiants doivent avoir satisfait les exigences spécifiques aux modules choisis (cf. règlement général des études de l'université).

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

Stage

Au S6, le stage sera évalué en considérant 3 notes : la note remise par le tuteur entreprise, la note du rapport et la note de soutenance

Rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1ère session, soit celle de la session 2.

13.6.5 Licence 3ème année – Stratégie, Innovation, Marketing, Digital (SIMD)

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 5	UE 5-1 : Stratégie, Marketing & Communication					
	Marketing et stratégies digitales	12	9	3	1	4
	Analyse de campagnes de marques par leur identité visuelle	12	9	2	1	
	Distribution, E-commerce et stratégies omnicanales	12	9	2	1	
	Comportement du consommateur	12	9	2	1	
	UE 5-2 : Méthodes, études et conseil					
	Conseil & Etude de marché quantitative	12	15	2	1	3
	Psychologie et organisations	12	9	2	1	
	Atelier d'écriture et Briefing		12	2	1	
	UE 5-3 : Pratiques et outils digitaux					
	PAO fondamentale		18	2	1	3
	Webdesign & référencement		15	2	1	
	Certification (cf. fondamentaux du numérique)		2	0	0	
	Community management		15	2	1	
	UE 5-4 : Développement personnel et professionnel					
	Workshop d'intégration - Idéation, créativité, positionnement, posture *		20	2	1	2
	Projet : Communication et création événementielle		24	2	2	
	Anglais 5 (+ oraux)		26 (+6)	3	3	
	IP : Rechercher un stage en se valorisant *		3	2	0	
	Conférences Métiers & Hot topics *	6	0			
UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20				
LV2 (optionnel)		19,5	0	bonification		

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 6	UE 6-1 : Stratégie, Marketing & Communication					
	Marketing des services	12	9	2	1	4
	Creativity and innovation management	<u>12</u>	<u>9</u>	2	1	
	Stratégie de communication opérationnelle	12		2	1	
	UE 6-2a) : Majeure 'Stratégies et pratiques digitales'					
	PAO avancée		24	2	1	4
	Ateliers numériques et créations audiovisuelles		15	2	1	
	Community management avancé		12	2	1	
	Webdesign & éditions numériques		12	2	1	
	UE6-2b) : Majeure 'Stratégies et conseils'					
	Dynamique de groupes et management d'équipe	12	9	2	1	4
	Développement stratégique et durable	9	9	2	1	
	Projet d'innovation		21	4	2	
	UE 6-3 : Développement personnel et professionnel					
	Anglais 6 (+oraux)		20 (+5)	2	1	4
	Préparation Certification English Business (Facultatif) *		10		bonification	
	IP : Préparation à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études *		3	0	0	
Stage - Evaluation académique et professionnelle *		6	12	3		
UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20	2	0		
LV2 (optionnel)		16,5		bonification		

* Enseignements non ouverts à la session 2 (session de rattrapage)

Bonification Anglais

Au S6, l'étudiant ayant validé un niveau B2 à une certification en langue anglaise (BEC, TOEIC...) bénéficiera de 2 points sur sa moyenne d'anglais du même semestre.

Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

S5 : ECUE « IP - Rechercher un stage en se valorisant » et ECUE « Conférences métiers & hot topics »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces ECUE, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

S5/S6 - UEOS - Enseignements d'ouverture

Les étudiants doivent choisir en début de chaque semestre une UE d'ouverture.

Pour valider les crédits relatifs aux UEOS, les étudiants doivent avoir satisfait les exigences spécifiques aux modules choisis (cf. règlement général des études de l'université).

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

Stage

Au S6, le stage sera évalué en considérant 3 notes : la note remise par le tuteur entreprise, la note du rapport et la note de soutenance.

Rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1ère session, soit celle de la session 2.

13.6.6 Licence 3ème année – Management and International Business (MIB)

Semestre 5 : L'étudiant doit être en mobilité dans une université étrangère après signature d'une convention de mobilité ou sur dérogation du responsable de formation, l'étudiant pourra suivre le semestre 5 dans l'un des 3 autres parcours proposés dans la licence gestion.

	MATIÈRES	Volume horaire		ECTS	Coef. pour moyenne UE	Coef. de l'UE pour moy semestre
		CM	TD			
Semestre 6	UE 6-1 : International Management					
	<u>International Business Strategy</u>	<u>12</u>	<u>9</u>	2	1	4
	<u>International Entrepreneurship</u>	<u>12</u>	<u>9</u>	2	1	
	<u>International Economics and trade</u>	<u>12</u>	<u>9</u>	2	1	
	UE 6-2 : General Management					
	<u>Financial Markets</u>	<u>12</u>	<u>6</u>	2	1	4
	<u>Corporate Social Responsibility</u>	<u>9</u>	<u>12</u>	2	1	
	<u>Creativity and innovation management</u>	<u>12</u>	<u>9</u>	2	1	
	UE 6-3 : Personal and Professional Development					
	<u>Advanced Business English (+oraux)</u>		<u>43,5</u>	4	1	4
	<u>Préparation Certification English Business</u>		<u>4</u>	0	0	
	IP : Préparation à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études *		3	0	0	
	Internship (3 months in France or abroad) *		6	12	3	
	UEOS - Enseignement d'ouverture et de sensibilisation *		20	2	0	
LV2 (optional; bonus, French courses for the foreign students (CILEC))		16,5		bonification		

* Enseignements non ouverts à la session 2 (session de rattrapage)

Validation de l'année

Pour valider la L3 MIB, l'étudiant doit :

- acquérir 30 crédits ECTS au S5 soit dans une université étrangère (convention de mobilité), soit dans un autre parcours de la L3 Gestion,

Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

S6 – UEOS – Enseignements d'ouverture

L'étudiant devra choisir une UE d'ouverture en début de semestre.

Pour valider les crédits relatifs aux UEOS, les étudiants doivent avoir satisfait les exigences spécifiques aux modules choisis (cf règlement général des études de l'université).

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS ne sont pas validés et l'étudiant sera défaillant.

Stage

Les étudiants ayant suivi le S5 dans un autre parcours de la L3 Gestion, auront la possibilité de faire un stage de 6 semaines maximum entre mi-décembre et mi-février.

Au S6, le stage sera évalué en considérant 3 notes : la note remise par le tuteur entreprise, la note du rapport et la note de soutenance.

Rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1ère session, soit celle de la session 2.

13.7 Listes des intervenants

La liste des intervenant en licence se trouve dans la plate-forme pédagogique étudiante MOODLE. N'hésitez pas à contacter votre gestionnaire de scolarité pour consulter cette liste.

13.8 Calendriers

13.8.1 Licence 1^{ère} année

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet										
1	V			1	M	VACANCES	1	V		1	L	férier	1	J		1	V	VACANCES	1	L	férier	1	M	Férier	1	S		1	L	
2	S			2	J	VACANCES	2	S		2	M	VACANCES	2	V		2	S	VACANCES	2	M		2	J		2	D		2	M	
3	D			3	V	VACANCES	3	D		3	M	VACANCES	3	S		3	D		3	M		3	V		3	L		3	M	
4	L			4	M	VACANCES	4	L		4	J	CC	4	D		4	L		4	J		4	S		4	M		4	J	
5	M	Rentrée		5	D		5	M		5	V	CC	5	L		5	M		5	V		5	D		5	M		5	V	
6	M			6	L		6	M		6	S	Fin Semestre 1	6	M		6	M		6	S		6	L		6	J	Affichage notes S2 + jury S1	6	S	
7	J	Début des cours		7	M		7	J		7	D		7	M		7	J		7	D		7	M		7	V		7	D	
8	V			8	M		8	V		8	L	Semestre 2	8	J		8	V		8	L		8	M	férier	8	S		8	L	Jury Session 2
9	S			9	J		9	S		9	M	PPP	9	V	Affichage notes S1	9	S		9	M		9	J	férier	9	D		9	M	
10	D			10	V		10	D		10	M	PPP	10	S		10	D		10	M		10	V	VACANCES	10	L		10	M	
11	L			11	S	Férier	11	L		11	J	PPP	11	D		11	L		11	J		11	S	VACANCES	11	M	Session 2 S1	11	J	
12	M			12	D		12	M		12	V	PPP	12	L		12	M		12	V		12	D		12	M	Session 2 S1	12	V	
13	M			13	L		13	M		13	S		13	M		13	M		13	M		13	S		13	L		13	J	Session 2 S1
14	J			14	M		14	J		14	D		14	M		14	J		14	D		14	M		14	V	Session 2 S1	14	D	Férier
15	V			15	M		15	V		15	L		15	J		15	V		15	L		15	M		15	S		15	L	
16	S			16	J		16	S		16	M		16	V		16	S		16	M		16	J		16	D		16	M	
17	D			17	V		17	D		17	M		17	S		17	D		17	M		17	V	Fin Semestre 2	17	L	Session 2 S2	17	M	
18	L			18	S		18	L		18	J		18	D		18	L		18	J		18	S		18	M	Session 2 S2	18	J	
19	M			19	D		19	M		19	V		19	L		19	M		19	V		19	D	férier	19	M	Session 2 S2	19	V	
20	M			20	L		20	M		20	S		20	M		20	M		20	S		20	L	férier	20	J	Session 2 S2	20	S	
21	J			21	M		21	J		21	D		21	M		21	J		21	D		21	M	férier	21	V	Session 2 S2	21	D	
22	V			22	M		22	V		22	L		22	J		22	V		22	L	VACANCES	22	M		22	S		22	L	
23	S			23	J		23	S		23	M		23	V		23	S		23	M	VACANCES	23	J		23	D		23	M	
24	D			24	V		24	D		24	M		24	S		24	D		24	M	VACANCES	24	V		24	L		24	M	
25	L			25	S		25	L	férier	25	J		25	D		25	L		25	J	VACANCES	25	S		25	M		25	J	
26	M			26	D		26	M	VACANCES	26	V		26	L	VACANCES	26	M		26	V	VACANCES	26	D		26	M		26	V	
27	M			27	L		27	M	VACANCES	27	S		27	M	VACANCES	27	M		27	S	VACANCES	27	L		27	J		27	S	
28	J			28	M		28	J	VACANCES	28	D		28	M	VACANCES	28	J		28	D		28	M		28	V		28	D	
29	V			29	M		29	V	VACANCES	29	L		29	J	VACANCES	29	V		29	L		29	M		29	S		29	L	
30	S			30	J	VACANCES	30	S	VACANCES	30	M		30	S		30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	
				31	M	VACANCES	31	D		31	M		31	D		31	D		31	V		31	V		31	M		31	M	

13.8.2 Licence 2^{ème} année

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 V		1 D		1 M	VACANCES	1 V		1 L	férié	1 J		1 V	VACANCES	1 L	férié	1 M	Férié	1 S		1 L	
2 S		2 L		2 J	VACANCES	2 S		2 M		2 V		2 S	VACANCES	2 M		2 J		2 D		2 M	
3 D		3 M		3 V	VACANCES	3 D		3 M		3 S		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	
4 L		4 M		4 S	VACANCES	4 L		4 J		4 D		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	
5 M	Rentrée	5 J		5 D		5 M		5 V		5 L		5 M		5 V		5 D		5 M		5 V	
6 M		6 V		6 L		6 M		6 S		6 M		6 M		6 S		6 L		6 J	Affichage notes S4 + Jury S3	6 S	
7 J	Début des cours	7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V		7 D	
8 V		8 D		8 M		8 V		8 L		8 J		8 V		8 L		8 M	férié	8 S		8 L	
9 S		9 L		9 J		9 S		9 M		9 V	Affichage notes S3	9 S		9 M		9 J	férié	9 D		9 M	Jury Session 2
10 D		10 M		10 V		10 D		10 M		10 S		10 D		10 M		10 V	VACANCES	10 L		10 M	
11 L		11 M		11 S	Férié	11 L		11 J		11 D		11 L		11 J		11 S	VACANCES	11 M	Session 2 S3	11 J	
12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M		12 V		12 D		12 M	Session 2 S3	12 V	
13 M		13 V		13 L		13 M		13 S		13 M		13 M		13 S		13 L		13 J	Session 2 S3	13 S	
14 J		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	Session 2 S3	14 D	Férié
15 V		15 D		15 M		15 V		15 L		15 J		15 V		15 L		15 M		15 S		15 L	
16 S		16 L		16 J		16 S		16 M		16 V		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M	
17 D		17 M		17 V		17 D		17 M		17 S		17 D		17 M		17 V		17 L	Session 2 S4	17 M	
18 L		18 M		18 S		18 L		18 J		18 D		18 L		18 J		18 S		18 M	Session 2 S4	18 J	
19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M		19 V		19 D	férié	19 M	Session 2 S4	19 V	
20 M		20 V		20 L		20 M		20 S		20 M		20 M		20 S		20 L	férié	20 J	Session 2 S4	20 S	
21 J		21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V	Session 2 S4	21 D	
22 V		22 D		22 M		22 V		22 L		22 J		22 V		22 L	VACANCES	22 M		22 S		22 L	
23 S		23 L		23 J		23 S	Fin du semestre 3	23 M		23 V		23 S		23 M	VACANCES	23 J		23 D		23 M	
24 D		24 M		24 V		24 D		24 M		24 S		24 D		24 M	VACANCES	24 V	Fin semestre 4	24 L		24 M	
25 L		25 M		25 S		25 L	férié	25 J		25 D		25 L		25 J	VACANCES	25 S		25 M		25 J	
26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L	VACANCES	26 M		26 V	VACANCES	26 D		26 M		26 V	
27 M		27 V		27 L		27 M		27 S		27 M	VACANCES	27 M		27 S	VACANCES	27 L		27 J		27 S	
28 J		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M	VACANCES	28 J		28 D		28 M		28 V		28 D	
29 V		29 D		29 M		29 V		29 L	Début Semestre 4	29 J	VACANCES	29 V		29 L		29 M		29 S		29 L	
30 S		30 L	VACANCES	30 J		30 S		30 M				30 S		30 M		30 J		30 D		30 M	
		31 M	VACANCES			31 D		31 M				31 D				31 V				31 M	

13.8.3 Licence 3^{ème} année - CCAF - SIMD - MGO

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet										
1	V	1	D	1	M	VACANCES	1	V	1	L	féric	1	J	1	V	VACANCES	1	L	féric	1	M	Féric	1	S	1	L				
2	S	2	L	2	J	VACANCES	2	S	2	M	VACANCES	2	V	2	S	VACANCES	2	M		2	J		2	D	2	M				
3	D	3	M	3	V	VACANCES	3	D	3	M	VACANCES	3	S	3	D		3	M		3	V		3	L	3	M				
4	L	4	M	4	S	VACANCES	4	L	4	J	Début S6	4	D	4	L		4	J		4	S		4	M	4	J				
5	M	Rentrée	5	J	5	D	5	M	5	V		5	L	5	M		5	V		5	D		5	M	5	V				
6	M		6	V	6	L	6	M	6	S		6	M	6	M		6	S		6	L		6	J	Affichage notes S6	6	S			
7	J	RSE	7	S	7	M	7	J	7	D		7	M	7	J		7	D		7	M		7	V	7	D				
8	V	RSE	8	D	8	M	8	V	8	L		8	J	8	V		8	M	féric	8	S		8	S	8	L				
9	S		9	L	9	J	9	S	9	M		9	V	Affichage notes S5	9	S		9	M	féric	9	D		9	M	Jury Session 2	9	M		
10	D		10	M	10	V	10	D	10	M		10	S	10	D		10	M		10	V		10	L	Soutenances	10	M			
11	L	Début des cours	11	M	11	S	Féric	11	L		11	J	11	D		11	L		11	J		11	S	11	M	Soutenances	11	J		
12	M		12	J	12	D		12	M		12	V	12	L		12	M		12	V		12	D	12	M	Soutenances	12	V		
13	M		13	V	13	L		13	M		13	S	13	M		13	M		13	S		13	L	13	J	Soutenances	13	S		
14	J		14	S	14	M		14	J		14	D	14	M		14	J		14	D		14	M	14	V		14	D	Féric	
15	V		15	D	15	M		15	V		15	L	15	J		15	V		15	L		15	M	15	S		15	L		
16	S		16	L	16	J		16	S		16	M	16	V		16	S		16	M		16	J	16	D		16	M		
17	D		17	M	17	V		17	D		17	M	17	S		17	D		17	M		17	V	17	L	Jury Session 1	17	M		
18	L		18	M	18	S		18	L		18	J	18	D		18	L		18	J		18	S	18	M		18	J		
19	M		19	J	19	D		19	M		19	V	19	L		19	M		19	V		19	D	féric	19	M		19	V	
20	M		20	V	20	L		20	M		20	S	20	M		20	M		20	S		20	L	féric	20	J	Session 2 S5	20	S	
21	J		21	S	21	M		21	J		21	D	21	M		21	J		21	D		21	M		21	V	Session 2 S5	21	D	
22	V		22	D	22	M		22	V		22	L	22	J		22	V		22	L		22	M		22	S		22	L	
23	S		23	L	23	J		23	S		23	M	23	V		23	S		23	M		23	J		23	D		23	M	
24	D		24	M	24	V		24	D		24	M	24	S		24	D		24	M		24	V		24	L	Session 2 S5	24	M	
25	L		25	M	25	S		25	L	féric	25	J	25	D		25	L		25	J		25	S		25	M	Session 2 S5/S6	25	J	
26	M		26	J	26	D		26	M	VACANCES	26	V	26	L	VACANCES	26	M		26	V		26	D		26	M	Session 2 S6	26	V	
27	M		27	V	27	L		27	M	VACANCES	27	S	27	M	VACANCES	27	M		27	S		27	L		27	J	Session 2 S6	27	S	
28	J		28	S	28	M		28	J	VACANCES	28	D	28	M	VACANCES	28	J		28	D		28	M		28	V	Session 2 S6	28	D	
29	V		29	D	29	M		29	V	VACANCES	29	L	29	J	VACANCES	29	V		29	L		29	M		29	S		29	L	
30	S		30	L	VACANCES	30	J	30	S	VACANCES	30	M				30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	
		31	M	VACANCES			31	D	31	M						31	D					31	V					31	M	

13.8.4 Licence 3^{ème} année - MIB

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet			
1	V			1	D			1	M	VACANCES	1	V		1	L			1	S				
2	S			2	J	VACANCES	2	S		2	M	VACANCES	2	V		2	J		2	D		2	M
3	D			3	M		3	V	VACANCES	3	D		3	M	VACANCES	3	S		3	L		3	M
4	L			4	M		4	S	VACANCES	4	L		4	J		4	D		4	M		4	J
5	M	Rentrée		5	J		5	D		5	M		5	V		5	L		5	M		5	V
6	M			6	V		6	L		6	M		6	S		6	M		6	S		6	S
7	J			7	S		7	M		7	J		7	D		7	M		7	V		7	D
8	V			8	D		8	M		8	V		8	L		8	M		8	J	Affichage notes S6	8	S
9	S			9	L		9	J		9	S		9	M		9	V		9	D		9	M
10	D			10	M		10	V		10	D		10	S		10	J		10	L		10	M
11	L			11	M		11	S	Férié	11	L		11	D		11	M		11	J		11	J
12	M			12	J		12	D		12	M		12	V		12	L		12	M		12	V
13	M			13	V		13	L		13	M		13	S		13	M		13	J		13	S
14	J			14	S		14	M		14	J		14	D		14	M		14	V		14	D
15	V			15	D		15	M		15	V		15	L		15	M		15	S		15	L
16	S			16	L		16	J		16	S		16	M		16	V		16	D		16	M
17	D			17	M		17	V		17	D		17	M		17	J		17	L		17	M
18	L			18	M		18	S		18	L		18	D		18	M		18	J		18	J
19	M			19	J		19	D		19	M		19	V		19	L		19	M		19	V
20	M			20	V		20	L		20	M		20	S		20	M		20	J	Session 2 S5	20	S
21	J			21	S		21	M		21	D		21	M		21	J		21	V		21	D
22	V			22	D		22	M		22	V		22	L		22	M		22	S		22	L
23	S			23	L		23	J		23	S		23	M		23	V		23	D		23	M
24	D			24	M		24	V		24	D		24	S		24	M		24	L		24	M
25	L			25	M		25	S		25	L		25	D		25	J		25	M	Session 2 S6	25	J
26	M			26	J		26	D		26	M	VACANCES	26	V		26	L		26	M	Session 2 S6	26	V
27	M			27	V		27	L		27	M	VACANCES	27	S		27	M		27	J	Session 2 S6	27	S
28	J			28	S		28	M		28	J	VACANCES	28	D		28	M		28	V	Session 2 S6	28	D
29	V			29	D		29	M		29	V	VACANCES	29	L		29	M		29	S		29	L
30	S			30	L	VACANCES	30	J		30	S	VACANCES	30	M		30	J		30	D		30	M
				31	M	VACANCES	31	D		31	M		31	D		31	V					31	M



IAE Saint-Etienne
2 rue Tréfilerie - Bâtiment F- 42100 Saint-Etienne cedex 2
iae@univ-st-etienne.fr
iae.univ-st-etienne.fr